

**PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE**  
**Tableau synthèse : Établir le coût reconnu des travaux admissibles**

	<b>Propriétaire-occupant</b>	<b>Propriétaire-bailleur</b>	<b>Projet personnel d'adaptation</b>
<b>Analyse des soumissions</b>	<p><b>Ne s'applique pas.</b></p> <p>Le montant de la soumission n'est pas considéré aux fins du calcul des coûts.</p>	<p><b>Deux soumissions exigées.</b></p> <p>Le partenaire doit s'assurer de la conformité des soumissions reçues avec le devis des travaux admissibles.</p>	<p><b>Ne s'applique pas.</b></p> <p>Le montant de la soumission n'est pas considéré aux fins du calcul des coûts. Le propriétaire doit cependant fournir les plans de son projet pour analyse.</p>
<b>Détermination du coût des travaux admissibles</b>	<p>La détermination du coût des travaux admissibles se fait sur la base de la liste de prix du programme.</p>	<p>La détermination du coût des travaux admissibles se fait sur la base de la plus basse soumission.</p> <p><b>La liste de prix ne s'applique pas.</b></p>	<p>La détermination du coût des travaux admissibles se fait sur la base de la liste de prix du programme en fonction de la solution fonctionnelle et économique préconisée par les intervenants.</p>
<b>Coût reconnu</b>	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le coût des travaux fixé à partir de la liste de prix.</li> <li>➤ La facture remise à la fin des travaux par l'entrepreneur.</li> </ul>	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La soumission la plus basse.</li> <li>➤ La facture remise à la fin des travaux par l'entrepreneur.</li> </ul>	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le coût des travaux fixé à partir de la liste de prix pour la solution élaborée par les intervenants.</li> <li>➤ Le prix facturé pour la réalisation du projet personnel d'adaptation.</li> </ul>
<b>Vérification des licences des entrepreneurs</b>	<p>S'effectue à la fin des travaux, à la réception des factures (avant le versement de l'aide financière).</p>	<p>S'effectue au moment de la délivrance du <i>Certificat d'admissibilité</i> (avant l'engagement du dossier).</p>	<p>S'effectue à la fin des travaux, à la réception des factures (avant le versement de l'aide financière).</p>